

Liste des membres de la commission parlementaire ad hoc

chargée de présélectionner 33 candidats à présenter devant l'Assemblée nationale
pour l'élection des 11 membres de la commission Vérité et Réconciliation

par ordre alphabétique

Noms et prénoms	Chambres parlementaires	Partis	Circonscriptions
1) BAMBANZE Vital	Sénat	Mutwa	Kirundo
2) BARARUFISE Marcelline	Assemblée nationale	UPRONA	Rutana
3) HABONIMANA Odette	Assemblée nationale	CNDD-FDD	Bujumbura rural
4) KEKENWA Jérémie	Sénat	CNDD-FDD	Mwaro
5) NANKWAHOMBA Melchior	Assemblée nationale	CNDD-FDD	Kirundo
6) NDAYIZAMBA André	Assemblée nationale	UPRONA	Bururi
7) NDIHOKUBWAYO Norbert	Assemblée nationale	FRODEBU Nyakuri	Gitega
8) NIZIGAMA Véronique	Sénat	UPRONA	Bururi
9) NKURUNZIZA Innocent	Sénat	CNDD-FDD	Ngozi
10) SINANKWA Fides	Sénat	CNDD-FDD	Gitega

Loi n°1/18 du 15 mai 2015 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation :

Article 14 :

Les candidats membres de la Commission sont sélectionnés sur base des candidatures libres par ***une commission paritaire ad hoc désignée par le Bureau de l'Assemblée Nationale et le Bureau du Sénat***. Cette commission paritaire ad hoc établit une liste définitive de trente-trois candidats.

Article 15 :

La Commission ad hoc transmet la liste définitive des candidats à l'Assemblée Nationale qui détermine, à la majorité simple, les 11 membres de la Commission ainsi que son Bureau.